

LA CONSTRUCTION L'ONNAISE

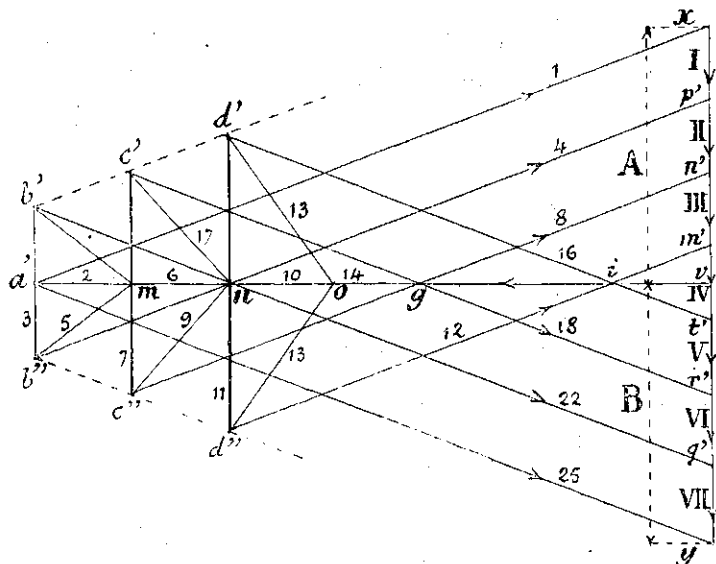
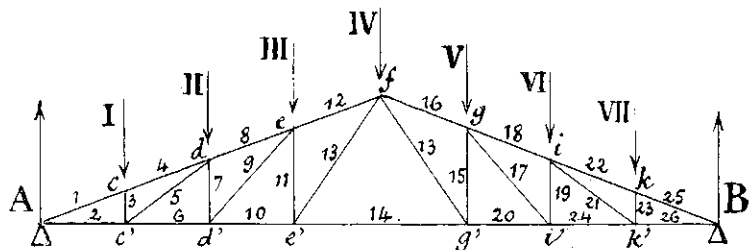
Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

Résistance et Stabilité DES CONSTRUCTIONS



Le type de comble que nous étudions aujourd'hui diffère du précédent en ce que la ferme ne comporte pas de poinçon, et les barres obliques sont inclinées en sens contraire dans les demi-fermes respectives des deux appareils. L'ensemble peut être défini comme constitué par deux fermes triangulaires : Afe' et Bfg' , reliées par un entrait $e'g'$.



Pour faire la comparaison avec les types précédemment envisagés, nous conservons les mêmes données que nous reproduisons ci-après, savoir :

La portée : $AB = l = 22$ m. 50.

La flèche : $h = 4$ m. 50.

L'écartement des fermes : $d = 7$ mètres.

La charge totale par mètre carré : $p = 112$ kilos.

Le poids supporté par chaque ferme : $P = 19.010$ kilos.

Les charges distinctes en chaque nœud : $N = 2.076$ kilos.

Les réactions aux appuis : $A = B = 8.317$ kilos.

Les échelles adoptées sont toujours de 4 millimètres par tonne et par mètre linéaire¹.

Les grandeurs représentatives des réactions A et B sont figurées à la suite l'une de l'autre en xy , et cette longueur a été divisée en

¹ Par suite d'une erreur de gravure, le dessin de l'article précédent, ayant été réduit indûment, ne répondait plus à l'échelle indiquée; mais cette inexactitude n'infirmait en rien la méthode exposée.

sept parties égales dont chacune représente, à l'échelle choisie, l'une des charges I, II, III, IV, V, VI et VII, appliquées en chacun des nœuds c, d, e, f, g, v et k de la ferme.

Nous savons d'abord que les forces intérieures (1) et (2), qui s'exercent d'une part à la base de l'arbalétrier et d'autre part à l'extrémité de l'entrait, sont les mêmes pour les quatre systèmes de ferme étudiés, puisque ces forces sont déterminées par le triangle des forces $na'v$, qui est nécessairement le même pour ces divers systèmes. En conséquence, on a de suite :

$$(1) = - 21.625 \text{ kilos, } (2) = 19.800 \text{ kilos.}$$

Il suffit de construire le rectangle $ap'b'a$ dans l'épure du polygone des forces pour obtenir les composantes (3) et (4) des forces intérieures. On remarquera que la force (3) est égale à la charge I et la force (4) égale à la force (1); on peut donc encore écrire immédiatement :

$$(3) = N = - 2.376,$$

et :

$$(4) = (1) = - 21.625 \text{ kilos.}$$

Connaissant les deux forces (2) et (3) agissant en c' et représentées dans l'épure par les lignes va' et $a'b'$, leur résultante s'obtiendra simplement en traçant l'hypoténuse $b'v$ du triangle rectangle $b'a'v$. Nous obtiendrons alors les composantes (5) et (6) en menant par l'extrémité b' une parallèle $b'm$ à la barre oblique 5, jusqu'à sa rencontre en m avec va' , ligne parallèle elle-même à l'élément 6, nous relèverons donc sur le dessin les cotes et les valeurs suivantes :

$$(5) = 16 \text{ millimètres ou } \frac{16}{4} = 4.000 \text{ kilos,}$$

et :

$$(6) = 76,5 \text{ millimètres ou } \frac{76,5}{4} = 19.125 \text{ kilos.}$$

Au point d nous avons à considérer la résultante de la charge II et des forces connues (4) et (5). Nous suivons donc sur le polygone des forces le contour polygonal II, 4, 5, qui se ferme par la ligne mm' résultante des trois forces précitées. Cette résultante doit se décomposer suivant deux directions parallèles aux éléments 7 et 8. Nous mènerons donc par les extrémités m et n' des parallèles respectives à ces directions, lesquelles se couperont en c'' . Les composantes cherchées sont donc mc'' et $c''n'$ et l'on a :

$$(7) = 14,5 \text{ millimètres ou } \frac{14,5}{4} = - 3.625 \text{ kilos,}$$

et :

$$(8) = 82 \text{ millimètres ou } \frac{82}{4} = - 20.500 \text{ kilos.}$$

La résultante des forces 6 et 7 qui agissent en d' est donnée dans le polygone des forces par l'hypoténuse du triangle rectangle vmc'' . Cette résultante est à décomposer suivant les directions des éléments (9) et (10). Nous mènerons donc par l'extrémité c'' la droite $c''n$ parallèle à l'élément (9) jusqu'à sa rencontre en n avec le côté vm , et les deux composantes cherchées seront $c''n$ et nv . Nous aurons donc :

$$(9) = 20 \text{ millimètres ou } \frac{20}{4} = 5.000 \text{ kilos,}$$

et :

$$(10) = 63 \text{ millimètres ou } \frac{63}{4} = 15.750 \text{ kilos.}$$

Les forces (11) et (12) qui agissent en e se détermineront de la même manière que les forces (7) et (8) afférentes au nœud d . Nous

aurons donc à considérer dans le polygone des forces le contour III, 8, 9 ou $m'n'c'n$ lequel est fermé par la résultante nm' . Par les extrémités n et m' nous menons des lignes nd'' et $m'd''$ parallèles aux directions 11 et 12, ce qui nous donne les composantes cherchées. En mesurant les longueurs correspondantes sur l'épure, on trouve :

$$(11) = 19,5 \text{ millimètres ou } \frac{19,5}{4} = 4.875 \text{ kilos,}$$

et :

$$(12) = 68 \text{ millimètres ou } \frac{68}{4} = 17.000 \text{ kilos.}$$

Il ne reste plus à déterminer dans la demi-ferme de gauche que les forces intérieures développées dans les éléments 13 et 14.

Ces composantes font équilibre aux forces (10) et (11) qui agissent au nœud e' , et, par suite, à leur résultante. Celle-ci n'est autre que l'hypoténuse $d''v$ du triangle rectangle vnd'' . La droite $d''o$ menée parallèlement à l'élément 13 détermine, par son intersection avec le côté vn , les deux composantes cherchées $d''o$ et ov . La mesure de ces longueurs donne :

$$(13) = 23 \text{ millimètres ou } \frac{23}{4} = 5.750 \text{ kilos,}$$

et :

$$(14) = 50,5 \text{ millimètres ou } \frac{50,5}{4} = 12.625 \text{ kilos.}$$

On aurait pu encore déterminer l'effort 13 en remarquant qu'au point f' agit la charge IV, et les forces intérieures 12, 13 et 16, 13 évidemment égales deux à deux.

On peut donc construire le contour polygonal comprenant les cinq forces IV, 12, 13, 13, 16, qui détermine la grandeur des deux forces 13 par l'intersection des côtés parallèles aux éléments correspondants. Ce contour, de dessin parfaitement symétrique, est désigné par les lettres $t'm'd''o'd't'$. On en déduit immédiatement la longueur représentative de la force 14 sur l'épure.

Les éléments semblables de la seconde ferme sont soumis aux mêmes efforts et il est inutile de les déterminer individuellement de nouveau. Il est d'ailleurs facile de compléter l'épure par les traits afférents à la seconde demi-ferme de droite, étant donné la symétrie parfaite de la construction géométrique.

On peut remarquer que les distances $a'm$, mn et no sont égales, comme étant les moitiés de longueurs égales $a'n$ et ng . Ces dernières sont égales comme segments d'une même droite, coupée par des parallèles équidistantes, et les points m et o sont les milieux de ces longueurs, comme points d'intersection des diagonales de deux losanges.

Il s'ensuit que les tensions qui se développent dans les divers segments de l'entrait AB vont en croissant depuis le segment 14 jusqu'au segment d'extrémité 2, et cette augmentation se fait par additions égales, de 3.000 kilos en nombre rond.

On démontre très aisément que les points $b'c'd'$ sont sur une ligne droite parallèle à la direction xa' . En effet, les trois triangles de sommets a' , c' et d' , situés au-dessus de la droite précitée, sont égaux, comme ayant des bases égales adjacentes à des angles égaux chacun à chacun, puisque, d'une part, ces bases sont les sections d'une même droite xa' par un faisceau de parallèles équidistantes, et que, d'autre part, les divers côtés des triangles sont parallèles deux à deux.

En conséquence, les hauteurs des sommets considérés desdits triangles, au-dessus des bases égales, sont elles-mêmes égales, et les sommets $b'c'd'$ sont situés sur une même parallèle à xa' .

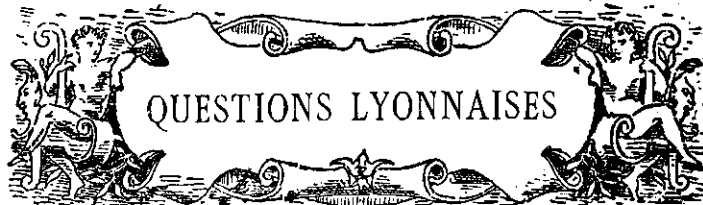
Ces observations permettent de construire immédiatement l'épure de toute pièce, de la manière suivante :

Tracer la ligne xy de longueur déterminée; diviser cette droite en sept parties égales. Par les points de division supérieurs, mener des parallèles à l'arbalétrier de gauche; par les points inférieurs des parallèles à celui de droite. Mener la verticale $b'b''$ au point a' .

Par les points d'intersection b' et b'' , mener les parallèles $b'd'$ et $b''d''$ aux deux arbalétriers. Abaisser des intersections c' et d' les verticales $c'c''$ et $d'd''$. Enfin, joindre le point m aux sommets b' et b'' , le point n aux sommets c' et c'' et le point o aux sommets d' et d'' .

L'épure est ainsi complète, et son tracé pourra être considéré comme exact, si, dans toutes les parties, les lignes se coupent trois à trois au même point, d'une manière symétrique, conformément aux dispositions représentées dans l'exemple choisi.

DYNAMIS.



LE QUARTIER DES CASERNES

Modifications à apporter aux installations actuelles.

Nous avons déjà eu maintes fois l'occasion de nous occuper de la question du transfert éventuel de nos casernes, dont la plupart ne répondent plus aux exigences modernes et qui sont généralement, d'ailleurs, aussi malsaines qu'incommodes à tous égards.

L'autorité militaire régionale a formulé fort souvent ses plaintes au Pouvoir central, soit pour signaler le mauvais état des installations au point de vue hygiénique, soit pour soumettre certains desiderata dans le but de développer l'instruction intensive des troupes. On comprend aisément, en effet, que lorsqu'il n'existe pas de vastes terrains de déploiement à proximité des casernes, les soldats perdent un temps précieux pour se rendre sur les emplacements appropriés où ils peuvent s'exercer dans de bonnes conditions.

Ainsi, par exemple les fantassins du fort Lamothe sont obligés d'aller fort loin pour apprendre le service en campagne et exécuter leurs tirs. Bien d'autres régiments étant dans ce cas, il n'est pas étonnant si, au cours des grandes manœuvres, les grands chefs de notre armée trouvent une différence sensible entre les qualités professionnelles des soldats de la garnison lyonnaise et celles des autres troupes placées dans de meilleures conditions d'études.

Il est probable que les observations faites en diverses circonstances par les inspecteurs généraux ont quelque peu contribué, dans ces dernières années, à la réduction des effectifs entretenus à Lyon, quoique les départs successifs de certains régiments aient été accomplis sous des prétextes différents, entre autres les prétendues facilités de la mobilisation, — nous disons, à dessein, prétendues facilités, car il est difficile d'admettre que, par exemple, il sera plus rapide de faire rejoindre la masse considérable des réservistes lyonnais à Montbrison, Riom, Romans ou Montélimar, et de les expédier au feu en les faisant repasser par Lyon, que si les organismes auxquels ils sont affectés en temps de guerre étaient en partie stationnés dans notre ville ou dans un rayon peu éloigné.

La véritable raison de ces déplacements d'unités est, croyons-nous, d'une part, la nécessité d'assurer plus convenablement l'instruction des soldats de deux ans en concentrant les bataillons d'un même régiment en une seule ville, et, d'autre part, le désir non avoué de favoriser les municipalités exigeantes et soucieuses de leurs intérêts, c'est-à-dire ayant su obtenir les faveurs des politiciens influents.

En un mot, ces deux considérations d'un ordre tout à fait opposé ont fort bien pu se concilier exceptionnellement, notre cité n'ayant, du reste, rien fait pratiquement pour garder dans ses murs un groupement important de notre armée nationale.

Si l'on n'y prend garde, il est fort possible qu'un jour ou l'autre on nous enlève une partie de la 6^e division de cavalerie stationnée à la Part-Dieu, puis, les deux bataillons du 96^e rejoindront le dépôt de Vienne et, peut-être, les huit compagnies du 98^e se concentreront-elles à Roanne avec les quatre autres qui y stationnent déjà. Ces projets sont, effectivement, à l'étude au Ministère de la guerre, et nous ne serions pas surpris si nous apprenions sous peu leur réalisation définitive.

S'il en était bien ainsi, nous n'aurions plus, dans quelque temps, qu'une brigade de cavalerie au lieu de deux, et seulement les 157^e et 158^e d'infanterie (soit dix escadrons et quatre bataillons en tout, les autres bataillons de ces régiments d'infanterie de place stationnant sur les Alpes), ceci en ne tenant pas compte des huit compagnies du 22^e établies au camp de Sathonay, auprès des deux bataillons de zouaves, qui doivent disparaître d'après la nouvelle loi des cadres. L'artillerie serait également réduite, comme conséquence du départ des batteries à cheval de la division de cavalerie.

Dans le désir de donner une fiche de consolation à la population lyonnaise, on nous promet l'Ecole d'application des officiers d'infanterie, à la condition, bien entendu, que nos compatriotes paient la plus grande partie des frais. On nous a donc enlevé, depuis quelques années, par petits paquets successifs, quelques milliers d'hommes, et on nous offre de nous rendre 3 ou 400 lieutenants, si nous consentons à payer une note élevée comme dépenses d'installation des futurs bâtiments !

Si, au moins, la Ville pouvait trouver dans cet état de choses une contre-partie intéressante, ce ne serait que demimail. Mais nous continuons à être gênés et cadencés par ces divers établissements militaires, qui s'opposent au développement normal de la cité et apportent une entrave non négligeable à toutes les améliorations sérieuses ; c'est ainsi que la Part-Dieu empêche toute communication de Lyon à la Vilette, sur la longueur comprise entre les cours Lafayette et Gambetta, et qu'il est impossible, en outre, du fait de cet immense quadrilatère fermé de toutes parts, de songer à transformer les quartiers environnants ; il en est de même à l'ancien fort Lamothe, qui paralyse tout effort au sud-est.

Dans un autre ordre d'idées, nous ferons remarquer de nouveau que les anciennes fortifications des collines de la rive droite de la Saône, Sainte-Foy, Saint-Irénée, Saint-Just, Loyasse, Vaise, la Duchère, etc., que l'Administration militaire s'obstine à conserver, sans grand intérêt au point de vue de la défense nationale, forment une barrière insurmontable, alors qu'il serait si intéressant de pouvoir utiliser ces magnifiques emplacements en vue de la création de parcs, promenades, squares et jardins fleuris, dont nous avons si grand besoin pour assainir et embellir notre ville.

Quelle œuvre grandiosement belle ne pourrait-on pas réaliser, sur ces magnifiques coteaux, en suivant un tel programme, complété par l'exécution du projet de boulevard en corniche dont nous avons si souvent parlé !

Quoi qu'il en soit, il faut concevoir avant tout un plan méthodique permettant d'aboutir le plus tôt possible au principal résultat pratique : la reconstruction des casernes en des points convenablement choisis, eu égard aux obligations militaires et aux nécessités du développement rationnel de la Ville, et l'utilisation judicieuse des anciens terrains militaires, qui, étant ainsi rendus libres, permettront le développement et l'amélioration des anciens quartiers de Lyon, ainsi que l'embellissement de notre vieille cité, métropole du Sud-Est.

Ces opérations devraient, du reste, se faire d'accord avec l'Administration militaire, qui aurait à prendre des engagements sérieux envers notre municipalité, notre garnison ne devant alors plus être réduite.

Pour répondre à de telles préoccupations, notre journal a déjà signalé à ses lecteurs diverses propositions dignes d'être

examinées. Nous signalerons, en premier lieu, tout ce qui a été écrit pour préconiser la désaffectation des casernes de la Part-Dieu et leur remplacement par de vastes constructions à établir près du Grand-Camp, vers Château-Gaillard, à proximité de l'emplacement où la cavalerie fait ses évolutions. En outre, nous rappellerons que, du côté de Saint-Priest-Vénissieux, d'immenses espaces, peu éloignés de la Ville, se prêteraient fort bien, non seulement à des évolutions de fantassins, mais aussi à la création d'un vaste stand d'artillerie ; des casernes devraient donc pouvoir s'élever dans les banlieues de l'est et du sud-est.

Nous reviendrons, de toute façon, plus complètement, d'ici peu, sur la question du choix des emplacements.

SINED.

A PROPOS DE L'INTERDICTION DE PRODUIRE DES FUMÉES NOIRES

Un avis inséré au *Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Lyon* du 8 courant rappelle qu'aux termes de l'arrêté municipal du 4 août 1905, « il est interdit, dans la ville de Lyon, de produire une fumée noire, épaisse et prolongée, pouvant atteindre les habitations voisines ou infecter l'atmosphère ». Une telle mesure est pleinement justifiée, et si l'on arrivait à généraliser l'emploi d'un combustible approprié ou de foyers fumivores, nos monuments publics ou les édifices particuliers ne prendraient pas si rapidement cet aspect de malpropreté et de vétusté, qui n'a rien de commun avec l'harmonieuse patine que le temps leur donne dans certaines régions.

Pour n'être pas « prolongée », la fumée qui se dégage l'hiver de la cheminée du calorifère de notre hôtel de ville n'en est pas moins épaisse et noire aux heures où on le charge, principalement le matin, entre 7 h. 1/2 et 8 heures, et l'après-midi, entre 1 et 2 heures ; elle n'est pas sans atteindre les habitations voisines et infecter l'atmosphère, comme on a pu s'en rendre compte les hivers derniers. Il conviendrait, semble-t-il, qu'en raison des réparations en cours à la façade de l'hôtel de ville, on se préoccupe dès maintenant d'éviter pour l'avenir cet inconvénient, et de donner ainsi le bon exemple.

CONCOURS

LYON

HOTEL DE LA MUTUALITÉ. — SCULPTURE DU MOTIF PRINCIPAL
DU FRONTON DE LA FAÇADE D'ENTRÉE

Un concours est ouvert par la ville de Lyon entre tous les artistes sculpteurs nés à Lyon ou habitant Lyon au moment de l'ouverture du concours.

Ce concours a pour but l'exécution du motif principal de sculpture qui couronnera la face d'entrée de l'Hôtel municipal de la Mutualité et de la Prévoyance, en construction place de la Victoire.

Les concurrents auront toute latitude pour leur projet, qui devra s'harmoniser avec l'architecture de l'édifice et pourra symboliser les bienfaits de la Mutualité et de la Prévoyance.

Le concours sera à deux degrés, c'est-à-dire qu'il comportera deux épreuves distinctes.

La dépense prévue pour l'exécution est de 16.000 francs.

Sur la proposition du jury, des primes pourront, en outre, être allouées aux concurrents admis aux épreuves de second degré et non choisis pour l'exécution.

Les maquettes de l'épreuve du 1^{er} degré devront être parvenues à l'hôtel de ville (6^e bureau), le 4 décembre 1911, à 9 heures du matin, terme de rigueur.

Les maquettes seront exposées publiquement.

Le programme détaillé est à la disposition des intéressés, à l'hôtel de ville de Lyon (6^e bureau) et chez M. Clermont, architecte de l'Hôtel de la Mutualité, place de la Martinière, n^o 14.

Des dessins de l'emplacement seront, en outre, à la disposition des intéressés, chez M. Clermont, à l'adresse indiquée ci-dessus.

LYON

CONCOURS D'APPRENTISSAGE, BATIMENT ET AMEUBLEMENT

Un concours doit avoir lieu, sous les auspices de la Société Académique d'Architecture de Lyon, entre les apprentis des différentes corporations du bâtiment et de l'ameublement (serruriers, bronziers, plombiers-zingueurs, menuisiers, charpentiers, tailleurs de pierres et marbriers, ébénistes, sculpteurs, tapissiers, etc.).

Tous ceux que peut intéresser ce concours sont priés de se faire inscrire, dès à présent et dans la huitaine pour tout délai, au siège des Chambres syndicales des Entrepreneurs et de l'Ameublement, rue des Archers, 8.

Le concours aura lieu les 12 et 19 novembre prochain, et les concurrents recevront en temps utile toutes les indications qui leur seront nécessaires. De nombreuses et très importantes récompenses leur seront distribuées.

BIBLIOGRAPHIE

L'ÉGLISE DE BROU

Par VICTOR NODET



ÉGLISE DE BROU
Figure du tombeau
de Philibert le Beau.

La Construction Lyonnaise, dans son numéro du 1^{er} octobre dernier, consacrait un article fort intéressant de M. Henri Soilu à la *Cathédrale de Lyon* de M. Bégule, qui venait de paraître dans la collection des « Petites Monographies des Grands Edifices de la France ». — La *Cathédrale de Lyon* avait été précédée dans cette collection par *l'Eglise de Brou*, par M. le Dr Victor Nodet, avec des illustrations nombreuses en partie dues aux belles photographies de M. Lucien Bégule ; c'est donc parler encore de son œuvre que parler du livre de M. Victor Nodet, puisque M. Nodet doit à sa collaboration de si précieux clichés. C'est à ce double titre que nous entretenons nos lecteurs de ce joli guide.

Le livre de M. Nodet est un manuel parfait pour le visiteur de Brou. C'est un guide très sûr pour quiconque

voudra connaître ce monument de l'art du moyen âge expirant, qui semble, avant de disparaître, avoir voulu fleurir là une de ses floraisons les plus parfaites et les plus séduisantes. M. Nodet est un véritable artiste au sens vrai du mot : il sent vivement le charme des belles choses et il apprécie à leur mérite les choses qu'il décrit et dont il s'enthousiasme.

Pour un Bressan de Bresse, il n'est pas au monde de monument comparable à Brou. Et les Bressans — « l'auteur de cet article », comme dit M. Paul Porte, l'auteur de cet article en est un — les Bressans n'ont pas tort. On ne saurait l'admirer à l'excès, et il n'est pas d'éloge dont il ne soit bon de le gratifier, car l'Eglise de Brou restera toujours au-dessous des éloges les plus exaltés. Et cependant, ses admirateurs ont

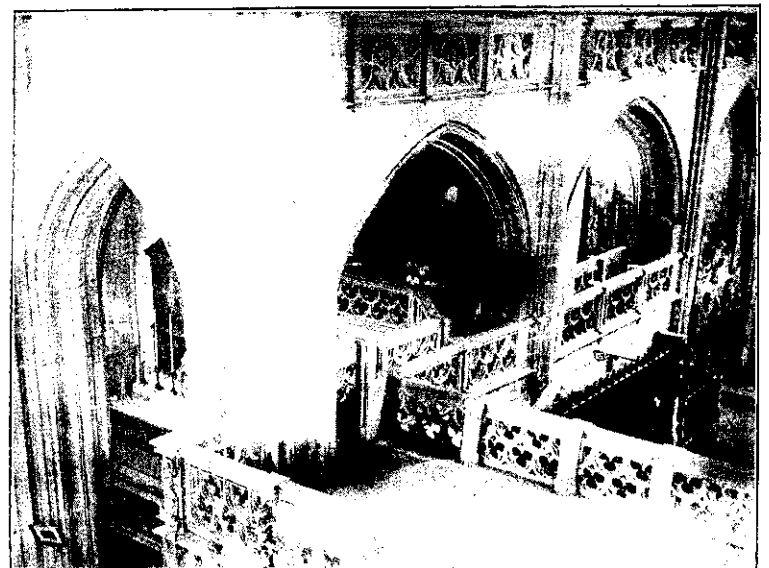
toujours montré comme une pudeur de mauvais aloi à dire leur admiration ; ils ont craint — sait-on pourquoi? — de faire montre de leur émotion artistique et de leur étonnement toujours nouveau devant cette merveille incomparable. M. Nodet lui-même n'est pas exempt de ce reproche ; mais je suis sûr que les quelques grains d'absinthe qui ont passé dans sa composition savante en seront extraits et rejetés dans un prochain tirage.

L'histoire de cette Eglise est une histoire aussi belle qu'une légende : Marguerite de Bourbon fit vœu de construire une chapelle et un couvent à Brou, lieu sanctifié par la retraite de saint Gérard, apôtre de la Bresse, un jour que son mari, Philippe de Savoie, s'était, à la chasse, cassé le bras près de Lagnieu. Mais Marguerite de Bourbon mourut peu après ce vœu et ne put le réaliser. Son fils, Philibert le Beau, devint duc à la mort de son père, en 1497, et, après un court mariage avec Yolande-Louise de Savoie, sa cousine, il épousa, le 26 septembre 1501¹, Marguerite d'Autriche. Philibert était né en 1480. Il était jeune et ardent aux plaisirs. Il chassait éperdument, et, justement encore près de Lagnieu, à Saint-Vulbas, il prit à la chasse un refroidissement dont il mourut, le 4 septembre 1504, au château de Pont-d'Ain, entre les bras de Marguerite d'Autriche, dans la chambre même où il était né.

Les détails de ses obsèques nous sont connus avec une rigoureuse précision. On sait exactement le nombre de torches de cire que l'on alluma près du corps de « mon dict seigneur », le nombre de messes que l'on chanta — et Dieu sait si on les épargna²! — On sait que, pour embaumer son corps, on usa « iij livres d'alloës, ... iij livres mirre, ... j livre et demye canelle, ... j livre et demye girofle, ... j livre et demye senac, ... j livre et demye mirtilorum, ... ij livres sal-gane, ... j livre anthon, ... demye livre absinte, ... iij livres along, ... iij livres rouses rouges, ... iij livres cane ardent... : somme pour ce, xix florins iij gros »... et pour le total :

¹ Dans l'église suisse de Roman-Moutier.

² Environ trois cent trente par jour pendant dix jours. Le record fut tenu par « le lundy xvj^e de septembre » où cinq cent septante et une messes furent chantées « tant en ladicte église Notre-Dame de Bourg que en l'église de Saint-Pierre de Brou où le corps de mon dict seigneur fut enterré ». Cf. marquis de Quinsonnas, *Documents pour servir à l'histoire de Marguerite d'Autriche*.



ÉGLISE DE BROU. — Vue prise du Jubé.

« mille nonante sept florins cinq gros ung fort... signé : Amé de Challes, maistre d'ostel ». — La douleur de Marguerite fut immense. Elle coupa ses cheveux qui étaient longs, blonds et soyeux, et pensa mourir. Mais enfin elle surmonta son infortune et résolut de faire édifier à Brou, non plus l'humble chapelle qu'avait conçue sa belle-mère Marguerite de Bourbon, mais une église qui serait le lieu de sépulture de son mari, d'elle-même et de sa belle-mère.

La personne de Marguerite d'Autriche a été étudiée par maints auteurs qui lui ont voué un culte assez pareil à celui dont furent entourées Marie Stuart et Marie-Antoinette. Elle reste pourtant encore assez mystérieuse et se dégage malaisément des voiles de la légende. Son père était l'archiduc

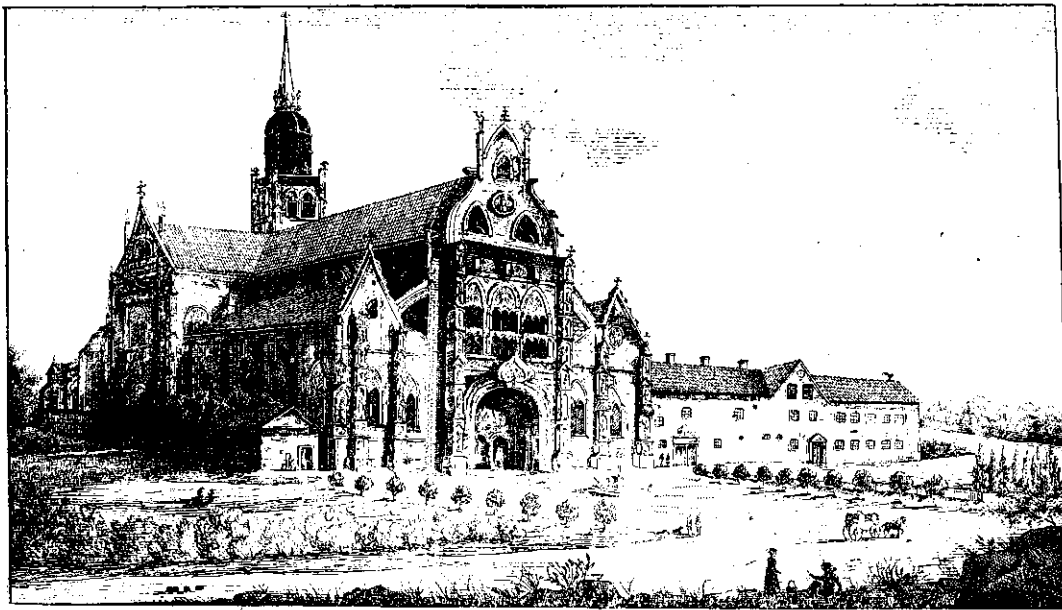
trances souvent. L'Eglise était à peu près achevée, Marguerite d'Autriche projetait de venir à Bourg en visiter les travaux, quand elle mourut à Malines le 30 novembre 1530. Sa mort est entourée encore de mystère. Un vieux conteur, le P. Pacifique Rousselet, la rapporte ainsi, en faisant toutes réserves sur l'authenticité de son dire : « Ce jour-là même (15 novembre 1530), avant de se lever, se sentant quelque indisposition, elle demanda de l'eau. Une de ses demoiselles, Madelaine de Rochester, prit un vase de cristal et le lui présenta : en le reprenant des mains de la princesse, le gobelet tomba, il se brisa en mille pièces et il en sauta un éclat dans la mule de la princesse. Sortant du lit quelques moments après, elle mit le pied dans sa mule et se sentit blessée; cependant elle ne

laissa pas de faire encore quelques pas. Bientôt, arrêtée par la douleur, elle fit visiter son pied : on arracha le fragment de verre qui paraissait; mais la blessure eut bientôt des suites fâcheuses; la gangrène s'y mit, en sorte que, dès le huitième jour après l'accident, il fut décidé qu'on ne pouvait la guérir qu'en lui coupant le pied. M. de Montcut, son aumônier et son confesseur, qui connaissait sa fermeté, ne craignit pas de lui en porter la nouvelle. La princesse se résolut avec courage à cette opération; elle voulut auparavant recevoir les sacrements de l'Eglise; ce qu'elle fit, le 27, avec la piété la plus édifiante. Le 28 et le 29 novembre, elle mit ordre à ses affaires temporelles; et le 30 du même mois, jour destiné pour l'opération, les médecins ayant voulu

lui en épargner la douleur par une prise d'opium, l'effet en fut si considérable, qu'elle s'endormit pour toujours. »

Cette fin de Marguerite d'Autriche semble être attestée par un détail de sa statue funéraire : on voit à son orteil gauche une entaille qui est ou bien voulue, ou bien un défaut naturel du marbre.

L'œuvre réalisée pour elle par Van Boghem et ses collaborateurs est vraiment admirable. Il est possible qu'elle ait perdu, au cours des âges, quelques fleurons qui complétaient encore sa beauté, quelques détails qui extérieurement augmentaient sa richesse et la finissaient mieux. Elle était, nous explique M. Nodet, couverte d'un toit dont la pente était brisée à la française; ce toit haut, droit et aigu, était recouvert de tuiles vernissées diversement colorées dessinant des losanges et des entrelacs géométriques. Enfin, au-dessus de chacun des arcs doubleaux des basses nefs, la crête du mur gouttereau passait au-dessus du couvert avec un rampant orné de gros bouillons; cette crête ornée se terminait enfin par un fleuron au-dessus de chaque pied-droit. Le clocher était complété par un dôme ajouré en forme de couronne impériale, surmontée d'un globe crucifère. Or maintenant les niches des façades latérales sont vides de leurs statues et la pluie entre par la verrière sans vitre de la façade principale, les ornements du toit, la couronne du clocher et bien d'autres belles choses ont



Eglise de Brou, d'après l'aquarelle de M. de Brou, Rue St-Côme N° 8 à Lyon.

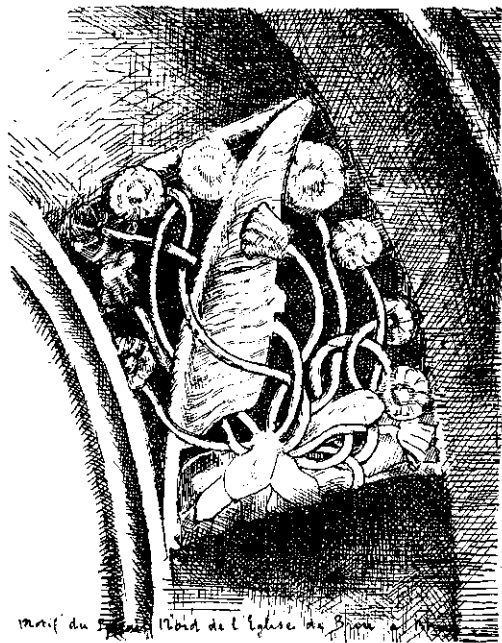
EGLISE DE BROU

Maximilien qui devint empereur et roi des Romains; sa mère était Marie de Bourgogne, fille de Charles le Téméraire. Elle eut un frère, vraiment beau de figure, Philippe, qui par son mariage avec Jeanne de Castille laissa à son fils Charles-Quint le plus vaste des royaumes de la terre : il avait les Etats d'Autriche, les Flandres, le comté de Bourgogne¹, les Deux Siciles, l'Espagne et le Nouveau Monde... Charles-Quint perdit très jeune son père Philippe le Beau, et sa tante, Marguerite d'Autriche, fut chargée de gouverner pour lui les Pays-Bas, par l'Empereur Maximilien.

C'est de Bruges, de Bruxelles et de Malines qu'elle surveilla et ordonna la construction de son Eglise. On ne sait pas très nettement si Jean Perréal, de Lyon, qui fut chargé d'établir un projet complet du couvent de Brou, de l'Eglise et d'un hôtel destiné à « Madame », ne commença pas ces travaux. Bientôt, en tout cas, Perréal cessa d'être en faveur, et un architecte flamand, Van Boghem, fut mis à la tête de l'œuvre. Il la conduisit jusqu'à achèvement, et nul ne peut plus contester qu'architecturalement parlant ce qui est l'Eglise de Brou ne soit né du cerveau de ce rude Flamand — car maître Loys Van Boghem était dur, emporté, violent, outrancier, et « ma très redoutée dame » était obligée de lui faire écrire des remon-

¹ Ou Franche-Comté

disparu. Mais de ce qui a fait la gloire de Brou, nous jouissons heureusement toujours : ce sont ses trois tombeaux, ce sont ses vitraux, ce sont ses stalles et le jubé et c'est enfin le retable des Sept Joies de Notre-Dame.



ÉGLISE DE BROU. — Motif du portail Nord.

Tout cela est si connu qu'il semble inutile d'y revenir. M. Nodet nous guide à travers ces prodiges de l'art avec la science d'un praticien et l'enthousiasme d'un artiste. Il nous dit les noms des fines statuette du tombeau de Marguerite de Bourbon, de celui de Marguerite d'Autriche — où je crois bien reconnaître une sainte Marguerite là où M. Nodet voit une sainte Catherine, qu'on représente généralement avec sa roue, tandis que sainte Marguerite foule aux pieds son amant qui devint son tyran. — La neuvième statue de ce tombeau, qui est celle d'une sainte tenant un dragon sous ses pieds, doit être celle de sainte Marthe avec la Tarasque, qu'on retrouve sans doute encore au sommet du retable des Sept Joies, où elle fait pendant à sainte Marie-Madeleine, avec la Vierge et l'Enfant au milieu d'elles. Je ne crois pas pouvoir reconnaître là non plus sainte Marguerite, qui se trouverait ainsi deux fois représentée dans le même tombeau.

Pour le tombeau de Philibert le Beau, M. Nodet fait la part des deux écoles, la flamande et la française, qui se sont partagé l'exécution des dix Vertus. Cette distinction est ingénieuse et nouvelle ; nous la croyons très exacte. Une des plus jolies statuette, celle de la Jeune Femme au turban, qui est à droite, du côté du chœur, est tout à fait de même allure que quelques-unes des statues de laiton qui se trouvaient à Amsterdam sur la cheminée de l'Hôtel du Dam, statuette reproduites par M. Armand Dayot dans *l'Image de la Femme*.

Une faute d'impression fait dire à M. Nodet que Conrad Meyt faisait admettre à réception ses grandes statues tombales en 1552 ; il faut lire, je pense 1532 (p. 14). C'est d'ailleurs avec « Granville » imprimé pour « Granvelle » la seule que j'aie relevée dans ce joli volume. Mais je regrette que mon savant ami n'ait point assez protesté contre la « restauration » qui a privé le jubé de son couronnement de festons bouillon-

nés et ornés et des statues qui le complétaient, parmi lesquelles étaient saint Nicolas de Tolentin et sainte Monique.

On trouvera sans doute avec nous quelque chose d'étrange dans la pratique suivante de l'Administration des Beaux-Arts : le Musée du Louvre à Paris expose sans s'en excuser quatre carreaux, et le Musée de Lyon deux autres carreaux tous fort beaux et fort bien conservés, provenant du pavement de la chapelle de « Madame ». Ces carreaux ont été dérobés à Brou pendant les travaux de restauration entrepris, soit sous le Second Empire, soit aux premiers temps de la Troisième République. Comment s'étonner qu'on vole la *Joconde* quand nos Musées se font les récepteurs d'objets volés ? Et pourquoi ne les remet-on pas à leur place, puisque nous les possédons ?

Je dis « à leur place », car ce qui reste des beaux carreaux du pavement a été placé en chaîne d'oignons, de façon à donner un assemblage aussi malheureux d'aspect que maladroit d'arrangement. Ces carreaux représentent des têtes de personnages popularisés par les fabliaux et les récits légendaires du temps. D'autres personnages représentés sont anonymes ou difficilement assimilables : telle une jeune femme (au Musée de Lyon) qui porte sur un phylactère cette inscription : « DEI DAMIA ». Il y avait aussi les portraits de Philibert le Beau, des deux Marguerite et d'autres personnages de leur cour. Ces portraits étaient encadrés par des plaques allongées qui sont hexagonales, les grands côtés de l'hexagone touchant toujours un carreau à portrait. Or, on a placé les carreaux subsistants les uns à côté des autres, sans prendre souci de sauver des injures des pieds des visiteurs ce qui pouvait subsister des hexagones.

Ces carrelages se répétaient dans toute l'Eglise. Dans le chœur seulement ils étaient historiés. Dans le reste des nefs et des chapelles, le pavement, toujours composé d'hexagones et de carrés, faisait un simple jeu de nuances heureusement juxtaposées : les jaunes et les verts semblent y avoir dominé.

Les vitraux de Brou sont aussi magnifiques. M. Nodet a dû trouver en M. Bégule des éclaircissements incomparables ;



L. B. del.

ÉGLISE DE BROU. — Armes de l'Empereur Maximilien.
Vitraux du chœur.

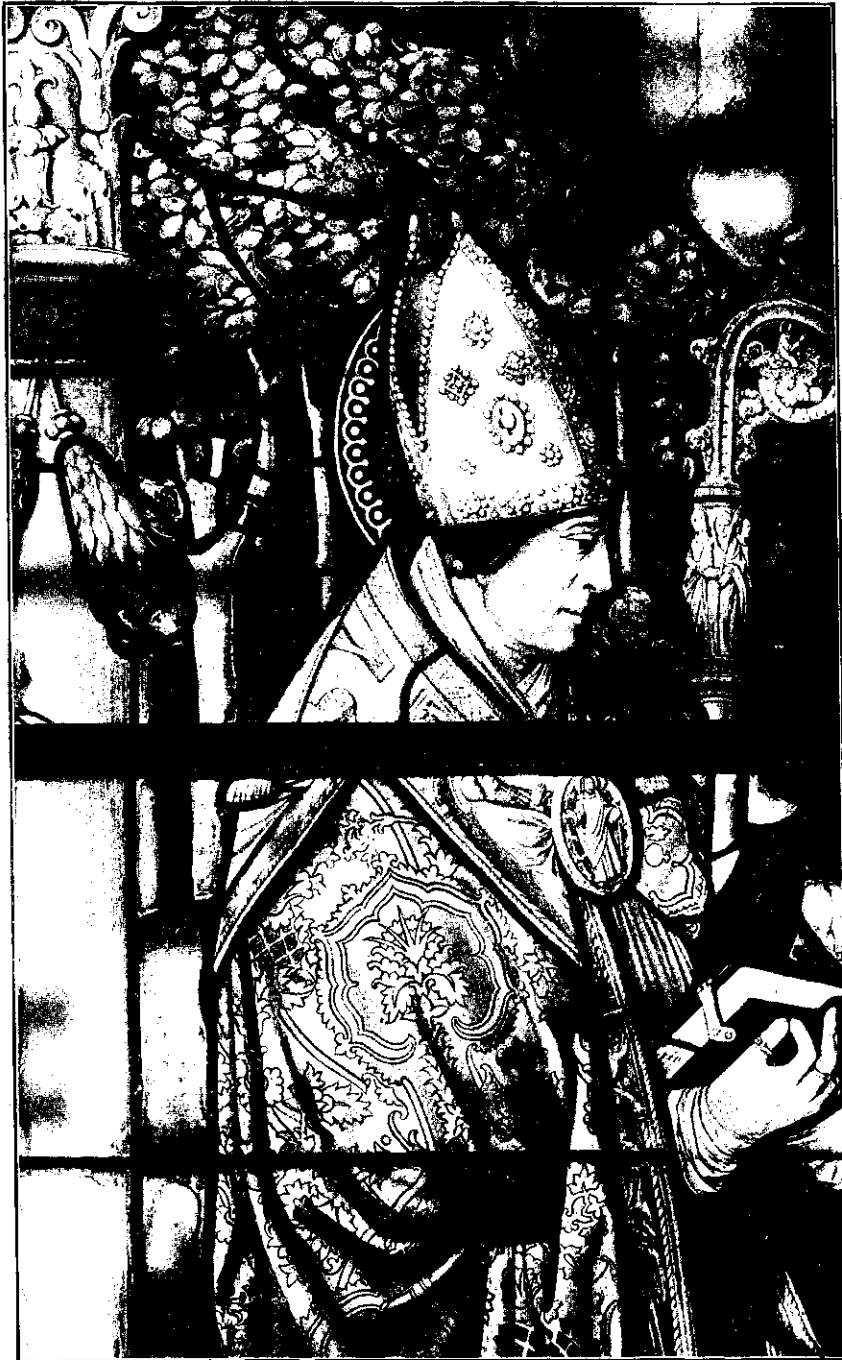
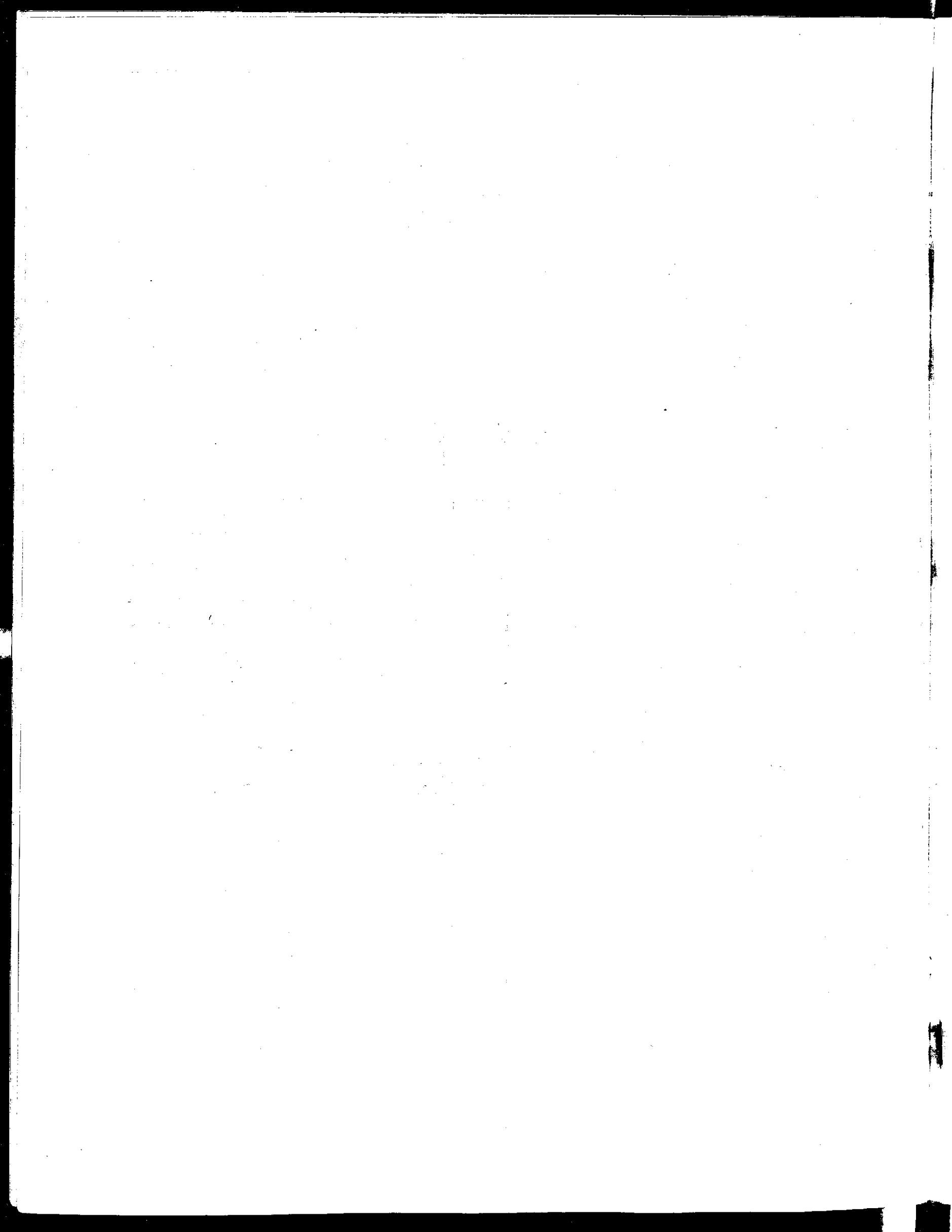


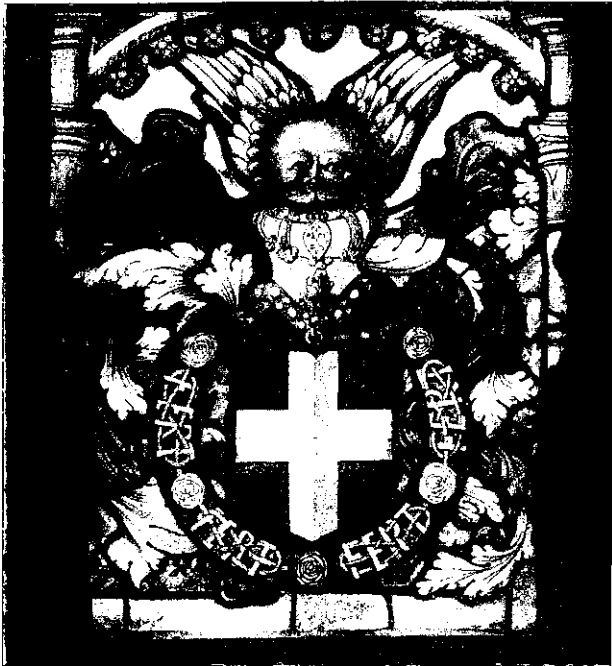
Photo L. Bégule

ÉGLISE DE BROU. — Saint Philibert,
Vitrail de l'Assomption



M. Bégule en avait déjà donné d'excellentes reproductions dans son splendide ouvrage sur *les Vitraux de l'ancien Diocèse de Lyon*. M. Nodet a d'autre part publié, il y a deux ou trois ans, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, une étude très approfondie du vitrail de l'Assomption de la Vierge qui est dans la chapelle de Marguerite d'Autriche.

Les artistes de ce temps n'avaient aucun scrupule pour copier leurs voisins : le dessinateur du beau vitrail dont je parle, et qui n'est autre qu'Albert Dürer, emprunta toute une partie de sa composition à une gravure faite d'après un dessin du Titien, et une autre partie à un tableau de Jacob Heller, tableau maintenant perdu. Le portrait de Marguerite d'Autriche, qu'on voit en prière dans le vitrail, est sans doute très res-



L. B., del.

ÉGLISE DE BROU. — Armes de Savoie.
(Soubassement du vitrail de gauche du chœur).

semblant ; on ne saurait en dire autant de celui de Philibert, fort éloigné de ce que nous en montre le sculpteur Conrad Meyt, à quelques pas de là, dans les deux statues de son tombeau, où il semble plus âgé, plus lourd et moins gracieux. De Marguerite, on connaît un autre portrait célèbre, celui de Bernard van Orley ; de Marguerite et de Philibert, on a aussi la célèbre médaille frappée à Bourg par Jean de Marende en 1502. Cette médaille, dont on voit des exemplaires aux Musées de Lyon, d'Annecy, de Bourg, et au Louvre, est une sorte de réplique de la médaille de Louis XII et d'Anne de Bretagne, frappée à Lyon, par Jean Lepère, Jean de Saint-Priest et Nicolas Leclerc. A les rapprocher, le plagiat devient évident et il paraît alors certain que le Duc y ressemble plus à Louis XII qu'à lui-même et Marguerite plus à Anne de Bretagne qu'à la duchesse de Savoie.

Une page qui serait fort intéressante, et qu'on voudrait trouver dans la prochaine édition du guide de M. Nodet, serait celle qu'il consacrerait à la description de la « Descendue de Madame », c'est-à-dire aux vitraux représentant les armoiries des ancêtres paternels et maternels de la princesse et de son mari et qui ornent les cinq grandes baies de l'abside. Les blasons de la famille de Savoie y sont assez incomplètement

représentés, mais ils remontent jusqu'au légendaire Bérold, duc de Saxe, qui aurait été la souche de la famille de Savoie par Humbert aux Blanches Mains. Il est curieux de lire dans les vitraux du chœur de Brou les alliances répétées de la maison de Bourbon — qui remonte à Robert de Clermont, fils de saint Louis, — avec la maison de Savoie, et de cette dernière avec celle de Bourgogne¹. C'est sans doute pour y lire cette page étincelante sur la noblesse de sa race que la reine douairière d'Italie, princesse de Savoie elle-même, vint à Brou l'an dernier, et peut-être pour rendre à ces lointains ancêtres un hommage de piété que des lois récentes ont, affirme-t-on, rendu impossible malgré l'expresse volonté des illustres morts, auxquels Bourg doit actuellement le meilleur de son renom et qui lui amènent encore ses plus nombreux visiteurs. Le clergé de notre pays a d'étranges rigueurs, et il est bien regrettable qu'il ait cru devoir cesser à Brou l'exercice du culte auprès des restes de ceux qui reposent dans l'étroit caveau du chœur !

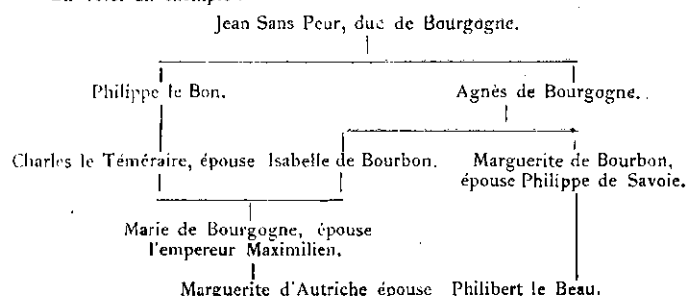
Ils gisent là sans voix, sans geste et sans ouïe,
Et de leurs yeux de pierre ils regardent sans voir
La rose du vitrail toujours épanouie.

Il semble que ce serait leur apporter l'hommage de respect auquel ils ont droit que laisser monter près d'eux, dans le rythme assourdi des lentes oraisons, la fumée bleutée de l'encens. Et le visiteur trouve étrange qu'on entre dans ce sanctuaire désaffecté, avec son chapeau sur la tête, et qu'on y parle comme à la corbeille de la Bourse ou comme dans un hall de chemin de fer.

Nous excéderions la limite que les colonnes de cette revue nous tracent et nous abuserions de la patience de nos lecteurs, si nous voulions signaler d'autres beautés de l'Église de Marguerite d'Autriche. Il est inutile de trop insister, car tout est fort bien mis en lumière dans le livre de M. Nodet de ce qu'un visiteur doit voir et connaître. Nous disons ici même, à propos de la visite que les architectes de « la Provinciale », comme on dit, faisaient au château d'Annecy pendant leur dernier congrès, que la devise des ducs de Savoie restait encore inexploitée. Elle se trouve, à Brou, répétée de toutes parts à côté de celle de Marguerite : FORTVNE INFORTVNE FORT VNE (une = une femme) ; cette devise des rois d'Italie « F.E.R.T. » a été ainsi expliquée par M. Jules Baux :

« La collection numismatique de S. M. le roi de Sardaigne — écrit-il (note, p. 163) — renferme un doublon d'or frappé sous le règne de Victor-Amé 1^{er}. Une face de cette pièce est à l'effigie du prince ; sur l'autre, quatre nœuds d'amour disposés en forme de croix, au centre de laquelle est l'écu de Savoie, sont alternés par quatre groupes de mains entrelacées, avec cette légende : *Fœdere et religione tene-mur*. Ces emblèmes et ces paroles semblent être la révéla-

¹ En voici un exemple :



tion si longtemps cherchée de la pensée et du sens littéral de cette devise des princes de Savoie¹....»

Nous sommes assez heureux pour donner aux lecteurs de *la Construction Lyonnaise* la reproduction de quelques clichés des vitraux dont M. Bégule a bien voulu nous autoriser à illustrer cet article. Notre dessin des marguerites avec la plume en sautoir, qui est au cours de cet article, représente un motif du beau portail nord, qui est moins visité que le reste de l'Eglise.

F. FRANÇON.



L. B., del.

ÉGLISE DE BROU. — Détail du carrelage du chœur de la chapelle de la Vierge.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

♣ **ALLIER.** — La ville de *Cusset* a projeté la construction de ponts en ciment armé, chemin de la Meunière et au hameau des Malavaux ; le devis s'élève à 18.500 francs.

♣ **CREUSE.** — La commune de *Bénévent-l'Abbaye* a affecté un crédit de 156.887 francs à la construction d'un abattoir.

♣ **ISÈRE.** — De grosses réparations, dont le montant s'élève à 12.000 francs, vont être effectuées à l'église Saint-Marcellin. — Une cité ouvrière sera construite à l'asile de *Saint-Robert*. Conformément aux décisions prises antérieurement, le Conseil général a décidé la création d'un établissement départemental hospitalier à *Saint-Laurent-du-Pont*. On estime la dépense totale à 1.600.000 francs.

♣ **RHONE.** — L'architecte en chef de la ville de Lyon vient d'établir un devis en vue de la réfection de la toiture du grand bâtiment de l'entrepôt des décors, en façade sur la rue Louis-Blanc ; devis estimatif, 11.347 francs. — La ville de *Thizy* va mettre en adjudication restreinte entre les entrepreneurs du canton, pour les travaux d'extension et d'amélioration du service des eaux, le lot comprenant terrassements, maçonneries, lavoirs, et s'élevant à 30.000 francs.

♣ **SAVOIE.** — Pour le transfert des hospices de la Charité, de la Maternité et des divers services complémentaires, la ville de *Chambéry* va faire exécuter pour 624.000 francs de travaux.

♣ **VAUCLUSE.** — Le Conseil municipal de *Cavaillon* a voté un emprunt de 43.500 francs, pour l'aménagement de l'école maternelle dans l'ancien presbytère.

¹ Cette devise F. E. R. T. est un des éléments dont est formée l'orfèvrerie du collier que porte, sur les vitraux de Brou, le duc Philibert. Ce collier est celui de l'ordre fondé par Amé VI pour quinze chevaliers en l'honneur des quinze mystères de la vie de la Vierge, et qui, réformé par Charles III en 1511, devint l'ordre de « l'Annonciade », Charles III ajouta aux lettres et aux lacs du collier quinze roses d'or émaillées de rouge et de blanc et une médaille représentant l'Annonciation.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Décisions approbatives.

Par décret du 14 septembre 1911, M. le Président de la République a approuvé les soumissions suivantes en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la restauration des façades du Palais des Arts de Lyon, de :

1° M. Pavi (mise en état de tous les motifs de sculpture et travaux divers) ;

2° M. Delon (travaux de pierres de taille dure et mi-dure) ;

3° M. Gil (travaux de ragrément des tailles).

Restauration des façades et de la toiture de l'Hôtel de ville de Lyon.

L'entreprise actuelle d'entretien des bâtiments communaux arrivant à expiration le 31 décembre 1911, et les travaux de réfection de la façade et de la toiture de l'hôtel de ville devant être exécutés après cette date, des offres ont été provoquées d'entrepreneurs connus. Les plus avantageuses des propositions sont celles de M. Fessetaud, 81, rue Vauban, à Lyon, en ce qui concerne les travaux de maçonnerie de la façade, et celle de MM. Dunoyer et Cie, 156, avenue Berthelot, à Lyon, pour la charpente métallique ; les travaux de maçonnerie se rapportant à la toiture pourraient être confiés à M. Fessetaud, en même temps que ceux de la façade. Le maire de Lyon demande au Conseil municipal à être autorisé à accepter les soumissions souscrites dans ce sens.

Nécrologie.

Dans les premiers jours de ce mois est décédé, à Saint-Gengoux-le-National, M. F. Gabut, ancien ingénieur à la Compagnie des Eaux, âgé de plus de quatre-vingt-dix ans.

M. Gabut avait consacré sa vie entière à deux problèmes : le premier, l'approvisionnement de Lyon en eaux potables surabondantes ; le second problème, celui de nos aqueducs. Pendant sa longue carrière il se consacra sans relâche à cette difficile étude, et l'archéologie lyonnaise lui est redevable de nombreuses découvertes, qu'il exposa dans plusieurs publications et en particulier dans *la Construction Lyonnaise*.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

13 Octobre 1911

DROITS D'AGCISE EN SUS
les 100 kil.

Cuivre en lingots affiné	155 »	162 50
— en planche rouge	193 »	195 »
— — jaune	170 »	175 »
Etain Banca en lingots	490 »	500 »
— Billiton et détroits en lingots	485 »	495 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	45 »	46 »
— ouvré : tuyaux et feuilles	48 »	49 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	68 »	70 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	88 »	89 »
— — — Autres marques	87 »	88 »
Nickel brut pour fonderie	510 »	» »
— laminé	710 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	220 »	» »
— laminé	340 »	» »
Fer laminé 1 ^{re} classe	22 »	22 50
Fer à double T, AO	22 »	22 50
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	25 »	25 50

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 1^{er} au 14 octobre 1911

Cours Gambetta, 65. Annexe. Propr., M. Grange, y demeurant.
Route de Grenoble, 250. Maison. Propr., M. Denys, y demeurant.
Entrepr., M. Leclerc, rue Cuvier, 124.

Rue Germain-David. Maison. Propr., M. Jayet, y demeurant. Arch., M. Sibilat, rue Molière, 9.

Route de Vénissieux, 39. Maison. Propr., M. Cumin, y demeurant.
Chemin de Gerland, 87. Hangar. Propr., M. Clet, y demeurant.

Rue de Sèze, 43. Bâtiment industriel. Propr., Héritiers Villet, repré-

sentés par MM. Perrachon et Thomas, régisseurs, 41, rue Paul-Chenavard. Entrepr., M. Pétaviv, rue Créqui, 65.

Arsenal de Perrache. Atelier. Propr., Atelier de construction militaire, y demeurant.

Gare de la Guillotière. Bâtiment. Propr., Compagnie P.-L.-M., cours du Midi, 10.

Chemin Croix-Morlon, 41. Bâtiments. Propr., Aciéries du Rhône, cours Gambetta, 78.

Rue de la Gaité, angle rue Béranger. Hangar. Propr., M. Cochélat, rue Duguesclin, 151.

Rue Bossuet, 118. Exhaussement. Propr., M. Naquin, rue Philibert-Delorme, 1. Entrepr., M. Pétaviv, rue Créqui, 65.

Rue de Sèze, angle boulevard du Nord. Maison. Propr., M. Senta, rue Créqui, 148. Arch., M. Vermorel, cours Vitton, 84.

Rue Quivogne. Hangar. Propr., M. Sainrame, rue Gilibert, 21.

Route de Genas, 188. Garage-automobiles. Propr., M. Taton, y demeurant.

Rue du Dr-Crestin, 4. Bâtiments industriels. Propr., MM. Soly et Ledieu, y demeurant. Arch., M. Cimon, avenue de Saxe, 93.

Rue du Bourbonnais, 51, 53 et 55. Trois maisons. Société anonyme des logements hygiéniques de Lyon-Vaise, représentée par MM. Robert et Chollat, architectes, rue de la Barre, 12.

Chemin des Balançoires, 19. Atelier. Propr., M. Couturieux, rue Garibaldi, 286.

Chemin de Saint-Cyr, 112-114. Deux maisons. Propr., MM. Gillet et fils, quai de Serin, 10. Arch., M. Germain, rue Rabelais, 10.

Rue de l'Eglise, 19-21. Usine. Propr., M. Patay, y demeurant.

Place de l'Abondance, 24. Bâtiments industriels. Propr., MM. Tollet et Drevet, y demeurant. Arch., M. Boulud, rue Emile-Zola, 1.

Avenue de Saxe, angle impasse Jayet. Maison. Propr., M. Brunet-Manquat, cours Saint-André, 114, à Grenoble. Arch., M. Blein, cours de la Liberté, 74.

Rue Félix-Jacquier, 41. Hangar. Propr., M. Perrier, quai de Bondy, 10.

Rue Rachais, 43. Atelier-entrepôt. Propr., MM. Nauche frères, cours Gambetta, 56. Arch., M. Boulud, rue Emile-Zola, 1.

Gare de Lyon-Vaise. Bâtiment. Propr., Compagnie P.-L.-M.

LA LOI DES RETRAITES OUVRIÈRES à la portée de tous, par A. POTRASSON, avocat à la Cour d'appel de Lyon. Commentaire, suivi du texte complet de la Loi, des Décrets et des Arrêtés ministériels, indispensable à tous les industriels. Broch. de 112 pages, chez A. REY, éditeur, 4, rue Gentil, Lyon. — 1 fr. 25, par poste 1 fr. 35. Conditions spéciales par quantités.

RÉSULTATS D'ADJUDICATION

Les communications que MM. les Architectes ou les Administrations intéressés nous font parvenir pour être publiées sous cette rubrique sont **insérées gratuitement.**

Rhône. — 3 octobre. — **Mairie de Lyon.** — Travaux de terrassement pour le service des cultures du 1^{er} janvier 1912 au 31 décembre 1916. Soumissionnaire : M. Monin, 7 p. 100. — Adjud., M. Duffer, rue Jangot, 4, à Lyon, 15 p. 100 de rabais.

Rhône. — 10 octobre. — **Mairie de Lyon.** — Vente des matériaux à provenir de la démolition de l'immeuble communal situé grande rue de la Guillotière, 111. Soumissionnaires : MM. Peyron, 480 fr. — Chatelain, 425 fr. — Adjud., M. A. Humbert, rue d'Avignon, 23, Lyon, au prix de 527 fr.

Ain. — 8 octobre. — **Mairie d'Injoux.** — Construction du chemin vicinal ordinaire n° 4, sur 1.019 m. 47. Montant, 12.100 fr. Adjud., M. Grisard, à Champfromier, 7 p. 100 de rabais.

Bouches-du-Rhône. — 4 octobre. — **Mairie de Marseille.** — Construction d'un groupe scolaire, rues des Phocéens et François-Moisson prolongée. — 1^{er} lot. Terrasse. Montant, 31.880 fr. Adjud., M. Bertagne, 6, rue des Romains, à Marseille, 12 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Maçonnerie. Montant, 263.000 fr. Adjud., M. Perreau, 76, rue Ferrari, à Marseille, 10,10 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Charpente. Montant, 14.350 fr. Non adjugé. — 4^e lot. Menuiserie. Montant, 30.210 fr. Adjud., MM. Chavagnac et Michel-Raynaud, 120, rue Liandier, à Marseille, 10 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Jalousies. Montant, 8.480 fr. Adjud., M. Compagnani, 6, rue Navarin, à Marseille, 8 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Ferronnerie, serrurerie. Montant, 83.650 fr. Adjud., M. Raynal, 61, rue Sainte, à Marseille, 11 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Zinguerie, plomberie. Montant, 22.850 fr. Adjud., M. Cauvin, 72, rue Grignan, à Marseille, 10 p. 100 de rabais. — 8^e lot. Peinture. Montant, 10.200 fr. Adjud., M. Camoin jeune, 1, rue du Théâtre-Français, à Marseille, 40 p. 100 de rabais. — 9^e lot. Vitrerie. Montant, 3.460 fr. Adjud., M. Nugues, 76, rue d'Italie, à Marseille, 39,50 p. 100 de rabais. — 10^e lot. Eclairage au gaz. Montant, 9.100 fr. Retiré.

Bouches-du-Rhône. — 5 octobre. — **Sous-préfecture d'Aix.** — Com-

mune de Jouques. Travaux communaux. — 1^{er} lot. Grosses réparations au groupe scolaire. Montant, 2.175 fr. Adjud., M. Joseph Piauizzi, à Lambesc, 1 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Travaux neufs au groupe scolaire. Mont., 6.500 fr. Adjud., M. Joseph Piauizzi, 1 p. 100 de rabais.

Bouches-du-Rhône. — 5 octobre. — **Sous-préfecture d'Aix.** — Chemin d'intérêt commun n° 33. Reconstruction de la partie comprise dans la commune des Pennes-Mirabeau, entre le chemin de grande communication n° 44 et le chemin rural du Grand Puits, sur 313 m. 40. Montant, 40.000 fr. Soumissionnaires : M. L. Serre, prix du devis. — M. G. Spaggiari, 11 p. 100. — Adjud., M. Alphonse Freppaz, à Barcelonnette (Basses-Alpes), 11 p. 100 de rabais après tirage au sort.

Drôme. — 8 octobre. — **Mairie d'Érôme.** — Construction d'un bureau de poste et d'un logement de facteur-receveur. Montant, 11.350 fr. Adjud., M. Marron, à Tain, 10 p. 100 de rabais.

Gard. — 8 octobre. — **Mairie de Canaules.** — Adduction et distribution des eaux. — 4^e lot. Maçonnerie de fondation du réservoir et pose de moteur à vent. Montant, 3.243 fr. 18. Adjud., M. Jean Gerin, à Nîmes, 2 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Canalisation et borne-fontaine. Montant, 17.004 fr. 75. Soumissionnaire : M. A. Gervais, 0,50 p. 100. — Adjud., M. Jean Gerin, 1 p. 100 de rabais.

Hautes-Alpes. — 7 octobre. — **Préfecture.** — Construction d'une école mixte avec classe enfantine à Costes. Montant, 29.000 fr. Soumissionnaires : MM. A. Ricard, 20 p. 100. — Emile Filpa, 10 p. 100 d'augmentation. — Non adjugé.

Haute-Saône. — 4 octobre. — **Sous-préfecture de Gray.** — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Avrigney. Couverture du lavoir. Montant, 2.659 fr. 87. Soumissionnaires : MM. Besancenot, 4 p. 100. — Maréchal, 5 p. 100. — Adjud., M. Delvecchio, à Avrigney, 7 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Cugney. Réparations au clocher. Montant, 4.046 fr. 88. Soumissionnaire : M. Vieillard, 8 p. 100. — Adjud., M. Gauthereau, à Valay, 13 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Ray-sur-Saône. Construction d'un cimetière. Montant, 8.233 fr. 49. Soumissionnaires : MM. Pernot, 8 p. 100. — Curtet Felix, 10 p. 100. — Curtet Léon, 5 p. 100. — Adjud., M. Jardel, à Ray, 11 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Roche et Raucourt. Construction d'un puisard à Roche. Montant, 2.631 fr. 42. Adjud., M. Guillaume, à Fauvent-le-Bas, 3 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 1^{er} octobre. — **Mairie de la Clusaz.** — Refection de la toiture de l'école de filles. Montant, 1.102 fr. 70. Non adjugé.

Haute-Savoie. — 3 octobre. — **Sous-préfecture de Bonneville.** — Saint-Jeoire. Construction d'une école au hameau de Châbles. Montant, 13.974 fr. Soumissionnaires : M. Richard Bertone, prix du devis. — MM. J. Gaudin 1 p. 100. — E. Boimond, 1 p. 100. — Adjud., M. Joseph Girod, à Saint-Jeoire, 2 p. 100 de rabais.

Isère. — 8 octobre. — **Mairie de Voreppe.** — Construction d'une école maternelle. Maçonneries, charpente et couverture, menuiserie et quincaillerie, peinture et vitrerie. Montant, 19.599 fr. 07. Soumissionnaires : MM. Zerbolla, 3 p. 100. — D. Debernardy, 4,50 p. 100. — Nègre, 5 p. 100. — Rossi, 6 p. 100. — B. Fioretta, 7 p. 100. — Gillardy, 7,50 p. 100. — Genin, 7,80 p. 100. — Vernes, 8 p. 100. — Charles Debernardy, 8 p. 100. — A. Mezzo, 8 p. 100. — Périollat, 8,10 p. 100. — Trabia, 8,75 p. 100. — Adjud., M. Jérôme Andina à Voreppe, 9 p. 100 de rabais.

Jura. — 7 octobre. — **Sous-préfecture de Saint-Claude.** — Pesse. Construction d'un chalet avec porcherie. Montant, 109.000 fr. Soumissionnaires : M. J. Blanc, 10 p. 100. — J.-B. Masseron, 5 p. 100 d'augmentation. — Non adjugé.

Savoie. — 9 octobre. — **Sous-préfecture de Moûtiers.** — Commune de Saint-Jean-de-Belleville. Constructions et appropriations d'écoles (4 lots). Pas de soumissionnaire.

Savoie. — 10 octobre. — **Mairie de Chambéry.** — Service du génie. Remaniement d'une conduite d'amenée et de distribution d'eau de la caserne Curial. Montant, 4.950 fr. Soumissionnaires : MM. Carle, 23,65 p. 100. — Lapoléon, 18,40 p. 100. — Vidal Joannès, 15 p. 100. — Baboulaz, 8,50 p. 100. — Adjud., MM. Aulas et Vidal, à Chambéry, 20 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

MM. les Architectes, auteurs de projets, peuvent envoyer aux Bureaux du Journal un exemplaire de l'affiche annonçant la mise en adjudication des travaux; l'insertion en sera faite **gratuitement** sous cette rubrique.

Rhône. — Dimanche 22 octobre, 10 h. — **Mairie de Saint-Laurent-d'Agnny.** — Construction d'une école de filles et classe enfantine et restauration de l'école de garçons-mairie. — 1^{er} lot. Terrassements et maçonnerie. Ecole de filles, 13.523 fr. 82. Ecole de garçons-mairie, 3.446 fr. 14. Total, 16.969 fr. 96. Cautionnement, 1.500 fr. — 2^e lot. Charpente. Ecole de filles, 4.426 fr. 98. Ecole de garçons-mairie, 564 fr. 30. Total, 4.991 fr. 28. Cautionnement, 500 fr. — 3^e lot. Menuiserie. Ecole de filles, 2.986 fr. 68. Ecole de garçons-mairie, 1.415 fr. 48. Total, 4.402 fr. 16. Cautionnement, 400 fr. — 4^e lot. Serrurerie. Ecole de filles, 1.684 fr. 50. Ecole de garçons-mairie, 400 fr. 27. Total, 2.084 fr. 77. Cautionnement, 200 fr. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Ecole de filles, 2.024 fr. 70. Ecole de garçons-mairie, 847 fr. 95. Total, 2.872 fr. 65. Cautionnement, 300 fr. — 6^e lot. Ferblanterie, zinguerie. Ecole de filles, 536 fr. 15. Ecole de garçons-mairie, 238 fr. 15. Total, 774 fr. 30. Cautionnement, 100 fr. — Les devis, plans et cahier des charges

relatifs auxdits travaux seront déposés à la mairie, où les soumissionnaires devront en prendre connaissance; lesdites pièces seront à leur disposition tous les jours non fériés, de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures du soir. Ils pourront également en prendre connaissance chez l'architecte-directeur des travaux, M. J. Bernard, 74, route de Vienne, à Lyon, tous les matins, de 9 à 11 heures.

Rhône. — Mardi 24 octobre, 2 h. — *Mairie de Belleville.* — Reconstruction de l'Hôtel de Ville avec salles de réunions. Montant, 55.500 fr. Cautionnement, 2.775 fr. — Renseignements à la mairie.

Rhône. — Mercredi 25 octobre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'égouts sous les chemins vicinaux ordinaires n° 44 « des Culattes » et 149 « de Debourg ». Montant, 31.037 fr., non compris la somme à valoir pour travaux imprévus. Cautionnement, 1.400 fr. — Les devis, plans et cahier des charges relatifs auxdits travaux sont déposés au Bureau des Renseignements, à l'Office du Travail, cours Morand, 39, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Mardi 31 octobre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Atelier de construction de Lyon. Fourniture en 16 lots de 252 mc. de chêne en plateaux et de 3.650 mq. de chêne en planches. Réadjudication des lots non adjugés le 23 novembre, à 2 h. 1/2. — Renseignements à l'Atelier de Construction de Lyon, 2, rue Bichat.

Rhône. — Lundi 6 novembre, 10 h. — *Sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône.* — Travaux sur chemins vicinaux. — 1^{er} lot. Entretien et grosses réparations pour trois années, du chemin de grande communication n° 19, partie comprise : 1^o ligne principale, entre le chemin de grande communication n° 7 bis et le Morgon; 2^o embranchement, entre la ligne principale et la limite de Pouilly-le-Monial, sur 15.871 mètres. Montant, 12.927 fr. A valoir, 2.573 fr. Total, 15.500 fr. Cautionnement, 210 fr. — 2^e lot. Entretien et grosses réparations, pour trois années, du chemin de grande communication n° 31, entre la limite de Lacenas et celle de Sainte-Paule, sur 6.365 mètres. Montant, 8.571 fr. 60. A valoir, 1.428 fr. 40. Total, 10.000 fr. Cautionnement, 140 fr. — 3^e lot. Entretien et grosses réparations, pour trois années, du chemin d'intérêt commun n° 66, entre le chemin de grande communication n° 19 et la limite de Sainte-Paule, sur 4.870 mètres. Montant, 2.401 fr. 50. A valoir, 598 fr. 50. Total, 3.000 fr. — Visa, par l'agent voyer en chef du département, huit jours avant l'adjudication. — Les soumissions devront être déposées ou parvenues, sous pli recommandé, le 4 novembre, à 6 heures du soir. — Renseignements à la sous-préfecture.

Rhône. — Jeudi 16 novembre, 2 h. 1/2. — *Lyon.* — Atelier de construction de Lyon. Fourniture de bois en 171 lots : 2.500 mc. de chêne en grumes; 150 mc. de frêne blanc en grumes; 250 mc. orme rouge en grumes; 150 mc. de peuplier en grumes; 50 mc. d'hêtre en grumes; 10 mc. cormier en grumes; 1.000 chênes en brins pour timons. — Renseignements à l'atelier de construction de Lyon, 2, rue Bichat.

Ain. — Dimanche 22 octobre, 10 h. — *Mairie de Leyment.* — Travaux de réparations à l'église. Montant, 7.342 fr. 34. Cautionnement, 350 fr. — Visa, jusqu'au 18 octobre inclus, par M. Louis Pochon, architecte, auteur du projet, à Bourg, 4, avenue d'Alsace-Lorraine. — Les soumissions devront être parvenues le 20 octobre avant midi à M. le Maire. — Renseignements à la mairie et au bureau de l'architecte auteur du projet.

Ain. — Dimanche 22 octobre, 10 h. — *Mairie de Meximieux.* — Travaux d'installation d'un chauffage automatique par l'eau chaude à basse pression à l'hôpital-hospice. Montant, 10.500 fr. Cautionnement, 500 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, à la mairie. — Rens. à la mairie.

Allier. — Dimanche 5 novembre, 10 h. — *Mairie de Cusset.* — Distribution d'eau potable au quartier de Beau-Site. — 1^{er} lot. Réservoirs en béton armé et murs de clôture. Montant, 3.424 fr. 99. Cautionnement, 120 fr. — 2^e lot. Tranchées et canalisation, robinetterie, regards, etc. Mont., 16.317 fr. 30. Cautionnement, 550 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par l'architecte voyer. — Renseignements à la mairie.

Allier. — Dimanche 5 novembre, 1 h. — *Mairie de Saint-Germain-des-Fossés.* — Agrandissement des écoles de filles. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie et ciment. Montant, 3.688 fr. 61. Cautionnement, 70 fr. — 2^e lot. Charpente. Montant, 1.647 fr. 22. Cautionnement, 40 fr. — 3^e lot. Couverture, plomberie et zinc. Montant, 1.166 fr. 59. Cautionnement, 40 fr. — 4^e lot. Menuiserie. Montant, 1.627 fr. 11. Cautionnement, 40 fr. — 5^e lot. Serrurerie, quincaillerie. Montant, 7.212 fr. 31. Cautionnement, 140 fr. — 6^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 1.570 fr. 96. Cautionnement, 40 fr. — Visa par M. Foveaudon, architecte à Varennes-sur-Allier. — Rens à la mairie.

Ardèche. — Jeudi 26 octobre, 2 h. — *Mairie de Tournon.* — Réparations aux abattoirs. Montant, 1.586 fr. 25. Cautionnement, 300 fr. Frais, 60 fr. Chaque certificat devra être contresigné deux jours au moins avant l'adjudication, par M. le Maire de Tournon et par M. Mathurin Desrieux, architecte à Tournon. — Renseignements à la mairie.

Ardèche. — Lundi 30 octobre, 2 h. — *Sous-préfecture de Largentière.* — Travaux sur chemins vicinaux. — 1^{er} lot. Beaumont. Chemins vicinaux ordinaires n° 10 et 16. Construction entre le pont Laparot (route départementale 24) et Sarabache, sur 2.431 m. 20. Montant, 23.763 fr. 22. A valoir, 3.286 fr. 78. Total, 27.000 fr. Cautionnement, 800 fr. Frais, 150 fr. — 2^e lot. Chazeaux. Chemin vicinal ordinaire n° 5. Construction entre le chemin vicinal ordinaire n° 3 et la limite de Saint-Cirgues de Prades, sur 1.670 m. 30. Montant, 15.992 fr. 91. A valoir, 1.915 fr. 09. Total, 17.908 fr. Cautionnement, 500 fr. Frais, 90 fr. — 3^e lot. Cros-de-Géorand. Chemin vicinal ordinaire n° 2. Construction entre la Rochette et les Costes, sur 1.936 m. Montant, 23.849 fr. 26. A valoir, 4.150 fr. 74. Total, 28.000 fr. Cautionnement, 700 fr. Frais, 120 fr. — 4^e lot. Chemin de grande communication n° 13, des Assons à Langogne. Construction d'un mur de soutènement et rétablissement du chemin sur

141 m. 35. Montant, 3.128 fr. 57. A valoir, 471 fr. 43. Total, 3.600 fr. Cautionnement, 100 fr. Frais, 20 fr. — Visa, par l'ingénieur et agent voyer d'arrondissement d'Aubenas, huit jours avant l'adjudication. — Renseignements à la sous-préfecture.

Ardèche. — Dimanche 22 octobre, 10 h. — *Mairie de Boucieu-le-Roi.* — Construction d'une école mixte au Bruas. Montant, 11.371 fr. 12. Cautionnement, 500 fr. Chaque certificat devra être contresigné, trois jours avant l'adjudication, par le Maire de Boucieu-le-Roi et par M. Marcel Gallix, architecte à Tournon. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de l'auteur du projet.

Bouches-du-Rhône. — Mercredi 8 novembre, 3 h. — *Préfecture.* — Salon. Construction d'un groupe scolaire avec école maternelle au quartier de la gare. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonneries, charpente, couverture, etc. Montant, 126.353 fr. A valoir, 6.317 fr. 65. Total, 132.670 fr. 65. Cautionnement, 4.000 fr. Frais, 1.400 fr. — 2^e lot. Menuiserie et mobilier scolaire. Montant, 18.614 fr. 40. Cautionnement, 700 fr. Frais, 320 fr. — 3^e lot. Serrurerie, fontainerie. Montant, 13.931 fr. 90. Cautionnement, 300 fr. Frais, 250 fr. — 4^e lot. Plomberie, zinguerie. Montant, 6.407 fr. 10. Cautionnement, 300 fr. Frais, 150 fr. — 5^e lot. Peinture, vitrerie. Montant, 4.566 fr. 45. Cautionnement, 200 fr. Frais, 120 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Richier, architecte de la ville de Salon. — Renseignements à la préfecture et à la mairie de Salon.

Gard. — Mercredi 25 octobre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Nîmes.* — Aménagement d'un orphelinat municipal. — 1^{er} lot. Démolitions, terrassements, maçonnerie et plâtrerie. Montant, 11.187 fr. 15. Cautionnement, 560 fr. — 2^e lot. Menuiserie. Mont., 2.634 fr. 72. Cautionnement, 132 fr. — 3^e lot. Serrurerie. Montant, 854 fr. 94. Cautionnement, 43 fr. — 4^e lot. Zinguerie, plomberie, installation de l'eau et du gaz. Montant, 1.567 fr. 70. Cautionnement, 79 fr. — 5^e lot. Peinture et vitrerie. Montant, 427 fr. 37. Cautionnement, 22 fr. — Tout prétendant devra, à peine de forclusion, faire connaître à M. le Maire, au plus tard le samedi 21 octobre 1911, avant 5 heures du soir, son intention de concourir. — Renseignements à la mairie.

Hautes-Alpes. — Jeudi 2 novembre, 10 h. — *Mairie de Briançon.* — Hospice civil de Briançon. — 1^{er} lot. Installation du chauffage central. Montant, 11.750 fr. Cautionnement, 500 fr. — 2^e lot. Fourniture d'objets d'ameublement, de literie, etc. Montant, 5.321 fr. Cautionnement, 250 fr. — 3^e lot. Terrassements, percement de murs, galerie de communication, fers, quincaillerie, sonneries électriques. Montant, 5.529 fr. Cautionnement, 250 fr. — Visa, sept jours au moins avant l'adjudication, par l'auteur du projet. — Rens. dans les bureaux de M. l'auteur du projet et à l'économat de l'hospice.

Haute-Loire. — Dimanche 22 octobre, 2 h. — *Mairie de Vals-le-Chastel.* — Construction d'une école mixte au chef-lieu communal. Montant, 12.952 fr. 24. Cautionnement, 400 fr. — Renseignements à la mairie et à la préfecture.

Haute-Savoie. — Mardi 24 octobre, 10 h. — *Sous-préfecture de Thonon-les-Bains.* — Syndicat des communes de Douvaine, Loisin et Messery. Adduction et distribution d'eau potable. Montant, 189.788 fr. 76. A valoir, 18.911 fr. 24. Total, 208.700 fr. Cautionnement, 6.000 fr. Auteur du projet, M. Burnet, agent voyer principal à Douvaine. — Renseignements dans les bureaux de la sous-préfecture.

Isère. — *Préfecture.* — Concours pour la construction d'un pont en béton de ciment armé de 44 m. 30 de portée au-dessus du torrent de la Lignare. — Les concurrents qui désirent prendre part à ce concours doivent en adresser la demande, par lettre recommandée, à M. l'agent voyer en chef de l'Isère, à la préfecture.

Isère. — Dimanche 22 octobre, 10 h. — *Mairie de Coublevie.* — Chemins vicinaux ordinaires n° 6, de Coublevie à la Croix-Bayard et 4; de Coublevie au Neyroud, par la gare. Construction du n° 6, entre Coublevie et la Croix-Bayard, sur 1.394 m. 25, et du n° 4, entre Coublevie et le Neyroud, sur 949 m. 15. Montant, 27.600 fr. Cautionnement, 1.000 fr. — Renseignements à la mairie ou au bureau de l'agent voyer de canton, à Voiron.

Isère. — Dimanche 29 octobre, 10 h. — *Mairie de Panissage.* — Chemin vicinal ordinaire n° 8. Construction entre le chemin vicinal ordinaire n° 3 et le chemin de grande communication n° 17, sur 794 mètres et construction du chemin vicinal n° 9 entre le chemin vicinal ordinaire n° 2 et la cour de la gare de Virieu, sur 274 mètres. Montant, 15.900 fr. Cautionnement, 500 fr. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de l'agent voyer de canton de la Tour-du-Pin.

Isère. — Dimanche 5 novembre, 10 h. — *Mairie de Saint-Jean-de-Soudain.* — Construction d'une école mixte. Montant, 15.521 fr. Cautionnement, 800 fr. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. Rivat, architecte à la Tour-du-Pin, les mardi et vendredi, de 9 à 11 heures.

Jura. — Samedi 21 octobre, 10 h. 1/2. — *Hôtel de ville de Poligny.* — 1^{er} lot. Réparations au chalet communal (commune des Arsures). Montant, 2.927 fr. 05. Auteur du projet, M. Pillon, agent voyer cantonal à Villers-Farlay. — 2^e lot. Montigny-les-Arsures. Etablissement de bornes-fontaines. Montant, 5.300 fr. Cautionnement, 160 fr. Auteur du projet, M. Braud, architecte à Arbois. — Renseignements dans les bureaux de la sous-préfecture.

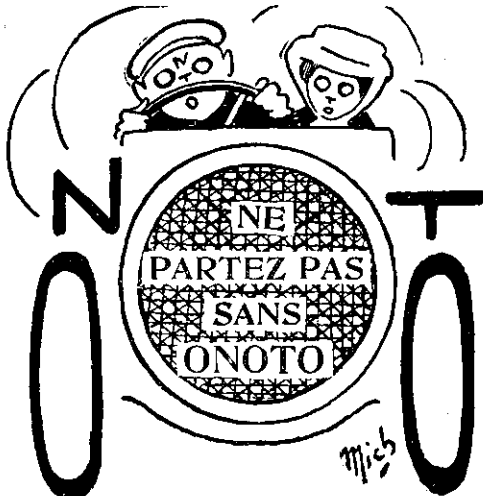
Jura. — Jeudi 26 octobre, 2 h. — *Préfecture.* — Chemins de grande communication. Fourniture de matériaux d'entretien des chaussées pour une période de cinq ans (de 1912 à 1916). — Renseignements à la préfecture.

Jura. — Samedi 28 octobre, 11 h. — *Sous-préfecture de Saint-Claude.* — 1^{er} lot. La Chaumusse. Chemin vicinal ordinaire n° 2, dit de Saint-Pierre. Elargissement entre la route nationale n° 5 et la limite territoriale de Saint-Pierre, sur 2.212 mètres. Montant, 27.000 fr. Cautionnement, 855 fr. — 2^e lot. Bonlieu. Chemin vicinal ordinaire n° 2, de Bonlieu à Trétu. Rectification entre la route nationale n° 78 et le hameau du Léinois, sur 189 mètres avec raccordement de 33 m. 20. Montant, 2.500 fr. Cautionnement, 80 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

Loire. — Samedi 21 octobre, 11 h. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Fourniture et installation du mobilier dans le nouveau bâtiment des sciences au lycée de garçons affecté aux cours de physique et de chimie. — 1^{er} lot. Menuiserie. Montant, 7.350 fr. Cautionnement, 500 fr. — 2^e lot. Serrurerie. Montant, 6.588 fr. Cautionnement, 500 fr. — Visa, six jours au moins avant l'adjudication, par l'architecte, directeur du service. — Renseignements à la mairie.

Puy-de-Dôme. — Jeudi 26 octobre, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Thiers.* — Puy-Guillaume. Construction de ponts sur la rivière la Credogne et le bief du Moulin de la Papeterie. Montant, 5.200 fr. Cautionnement, 170 fr. Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'agent voyer d'arrondissement. — Renseignements à la sous-préfecture.

ATTENTION !!!



Ayez toujours dans votre poche un **ONOTE**, ce merveilleux Porte-Plume-Réservoir qui ne fuit jamais, vous permet d'écrire aisément à tout instant et n'importe où.

Émile THÉZARD, Éditeur, à Dourdan (S.-O.)

L'ARCHITECTURE USUELLE

par E. RIVOALEN, Architecte

Recueil technique des plus récents et des meilleurs bâtiments d'utilité privée ou communale de petite ou de moyenne dépense avec texte et devis, paraissant le 15 de chaque mois.

L'ABONNEMENT PART DU 15 NOVEMBRE

Par an 96 planches en noir et 12 planches en couleurs

Abonnement annuel : 12 francs

SPECTACLES

CÉLESTINS *Le Refuge* avec Mme Réjane. — Jeudi 19, *Tartufe* et *le Respect de l'Amour* avec Le Bargy. — Vendredi, première de : *le Mariage de Mlle Beulemans*.

HORLOGE-THÉÂTRE-CONCERT Tous les soirs, *Tante Lily*, hilarant vaudeville. Jeudi, matinée à prix réduits. Vendredi, gala : création à Lyon de *Mamz'elle Cresus*, opérette à grand spectacle en 2 actes et 4 tableaux.

SALON D'AUTOMNE, Palais des Expositions, quai de Bondy, ouvert du 6 octobre au 30 novembre. — Entrée 60 centimes.

CINÉMA PATHÉ-GROLÉE (6, rue Grôlée). — Spectacle choisi pour les familles. Actualités et toutes les nouveautés Pathé frères. Orchestre symphonique. En matinée, séances d'une heure de 2 h. 1/2 à 6 h. 1/2 Le soir, grande séance, de 8 h. 1/2 à 11 heures.

L'Imprimeur-Gérant : A. REY.

Lyon — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 59861

Victor DUPRÉ

Rue Tronchet, 69, LYON

FABRIQUE D'ABAT-JOUR

POSE DE CORDES, FOURNITURE DE LAMES ET BATONS

Réparations à prix très réduits

VENTE DE STORES

ORDINAIRES ET FANTAISIE

Store vert ordinaire, monté et placé depuis 2 francs le mètre carré

Spécialité de stores coutil monture italienne

ABAT-JOUR D'OCCASION A VENDRE

Prix exceptionnels de Bon Marché

Boîte rue de l'Hôtel-de-Ville, 29

LE

BULLETIN MENSUEL

DES TIRAGES

ORGANE SPÉCIAL DES VALEURS A LOTS

Le Numéro, 10 cent. Franco par poste 15 cent.

ABONNEMENTS

France, un an 1 fr. 50

Etranger, un an 2 francs

On s'abonne à l'Agence Fournier

14, Rue Confort, LYON

Se trouve également dans tous les kiosque de la ville et de la banlieue

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

Ardoises, Tuiles, Briques, Poterie & Sable.

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes à tableaux, etc. Entrepôt : J. GUICHARD fils seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vaques, 56 bis, LYON.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

Peinture & Plâtrerie

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun, Ardoises.

Ciments, Chaux, Plâtre, Bitume & Pavés

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon Ciments de Grenoble, Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

Granits

ARCHITECTES, ENTREPRENEURS, demandez vos travaux en Granit ordinaire ou de luxe à FAGA et C^o, 6, rue Nouvelle, Paris (IX^e), seul concessionnaire des Carrières de Granit Antique de Bourgogne.

Céramique

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants Jean-Claude PROST, successeur, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant



OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées
ou sculptées.

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

Envoi franco de l'Album

COFFRES-FORTS BAUCHE

INCOMBUSTIBLES, INCROCHETABLES, IMPERFORABLES

Résistant aux effractions modernes

Seule Succursale à LYON : 7, Rue Président-Carnot
CATALOGUE FRANCO

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.

BRÍQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

PAR L'EAU CHAUDE ET LA VAPEUR A BASSE PRESSION
pour CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

Ancienne Maison DREVET & Fils, Constructeurs

L. DROGOZ, Successeur

LYON - 63, Rue de la Vilette - LYON

LA REPRODUCTION INSTANTANÉE DE PLANS & DESSINS

Procédé DOREL, de Paris

Traits noirs et couleurs sur fond blanc (papier et toile à calquer, Conson, Wathman) d'après calques

à l'encre de Chine.

Ancienne Maison

ACHARD

Ch. COULON, Directeur
3, Rue Fénelon, LYON

Téléph. 37.72

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS

A l'Agence Fournier, 14, rue Confort, LYON

EN VENTE

A L'AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14, LYON

ET DANS SES SUCCURSALES

LOIS DES 25 FÉVRIER 1901
ET 30 MARS 1902

modifiant le régime fiscal des successions et donations et admettant pour le paiement des droits de succession le principe de la déduction des dettes civiles et commerciales et de l'impôt progressif.

A ces lois sont annexés des barèmes complets permettant de liquider facilement et rapidement les nouveaux droits de succession, quelle que soit l'importance des parts héréditaires.

Par D. VALABRÈGUE

Receveur de l'Enregistrement, des Domaines
et du Timbre

Prix : 2,50; par la poste recommandé : 2,65

AVOCAT CONSEIL

Ancien Magistrat

Cabinet de 1 à 3 heures
ou sur rendez-vous et par correspondance

CONSULTATIONS ÉCRITES

E. BOUSQUET

46, Rue de l'Hôtel-de-Ville, LYON

"LA CONCORDE"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

contre les

ACCIDENTS

DE TOUTE NATURE

Capital Social : 6.800.000 francs

Réserves : 2.125.000 francs

ASSURANCES INDIVIDUELLES

Assurances de responsabilité civile :

AUTOMOBILES - CHEVAUX et VOITURES - DOMESTIQUES

ASSURANCES

Contre les Accidents du Travail

RESPONSABILITÉ

des Propriétaires d'Immeubles

ASSURANCES AGRICOLES

PAULE et TURPEAU

Agents généraux

A. BENOIST, Inspecteur général

39, rue de la Bourse à LYON